

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD Le Cercle des ainés
2 Place Monseigneur Rumeau
49100 ANGERS

Monsieur ####, directeur.

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2022_PDL_00096

Nantes, le mardi 10 janvier 2023

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rapport final de contrôle** assorti des mesures correctives retenues qui vous sont demandées. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le directeur général par intérim,
Le conseiller

#####

Contrôle sur pièces le 27/10/2022

Nom de l'EHPAD	LE CERCLE DES AINES		
Nom de l'organisme gestionnaire	MAISON DE RETRAITE SAINT SAUVEUR		
Numéro FINESS géographique	490538840		
Numéro FINESS juridique	490007820		
Commune	ANGERS		
Statut juridique	Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée
Capacité Totale	58		
	HP	58	58
	HT		
	PASA		
	UPAD	19	13
	UHR		
PMP Validé	707		
GMP Validé	176		
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	2	4	6
Nombre de recommandations	8	20	28
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	2	3	5
Nombre de recommandations	8	19	27

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - Chargée de contrôle

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
1 - GOUVERNANCE										
1.6	Formaliser une astreinte de direction				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.7	Pendant les périodes d'absence du directeur, élaborer et publier par note de service les modalités de l'intérim de la direction.				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.26	Mettre en place une procédure écrite de signalement et de traitement des évènements indésirables et s'assurer de son appropriation par le personnel.			1			6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.28	Formaliser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.29	Prévoir un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.30	Procéder à l'actualisation du PACQ au moins chaque année.				2		6 mois	Les recommandations du rapport final seront retravaillées en équipe et ajoutées au PACQ 2023 pour réaliser ensuite les nouveaux objectifs	Observations de l'établissement prises en compte.	Mesure maintenue
1.31	Formaliser la fonction de correspondant qualité au sein de l'établissement.				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).		2				1 an	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
1.35	Actualiser le DUERP (articles L. 4121-3 et R 4121-1 du code du travail)		2				1 an	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1	Elaborer une procédure relative aux modalités d'accompagnement des nouveaux salariés et des stagiaires			2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
2.2	Mettre en place un dispositif d'accompagnement des nouveaux agents organisant plusieurs jours de doublure (tuilage).			2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
2.10	Avoir une réflexion institutionnelle sur le recrutement d'un poste d'ergothérapeute.			2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
2.11	Garantir la présence d'un binôme en permanence à l'UPAD, composé au moins d'un agent diplômé (AS/AES/AMP/ASG) .		1			dès réception du présent rapport	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue (obligation de moyens)
2.16	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.			2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.			2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue

3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT

3.1	Formaliser une procédure d'accueil prévoyant notamment l'organisation de la journée d'arrivée.			2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.2	Veiller à l'organisation d'une visite de la personne à son domicile ou dans l'établissement de santé où elle est hospitalisée.			2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.5	Formaliser et réaliser une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident, de façon pluridisciplinaire en vue du repérage des risques de perte d'autonomie et de l'élaboration du projet de soins du résident (procédure EGS à formaliser)- art D 312-158 du CASF.	1				6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation standardisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).			1		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute, au décours de l'admission .			1		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires, au décours de l'admission .			1		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif et médical.			2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue

3.11	Formaliser et actualiser des projets personnalisés pour la totalité des résidents (Art. L 311-3, 7° du CASF)	1					6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.12	Formaliser une procédure d'élaboration des projets personnalisés.				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé.		2				1 an	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.14	Formaliser une procédure d'élaboration des plans de soins.				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.			1			dès réception du présent rapport	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.19	Proposer d'avantage d'animation le weekend aux résidents.				2		6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.25	Mettre en place des mesures correctives pour réduire le délai de jeûne.			1			6 mois	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne et la formaliser dans le plan de soin			1			dès réception du présent rapport	Pas d'éléments transmis		Mesure maintenue